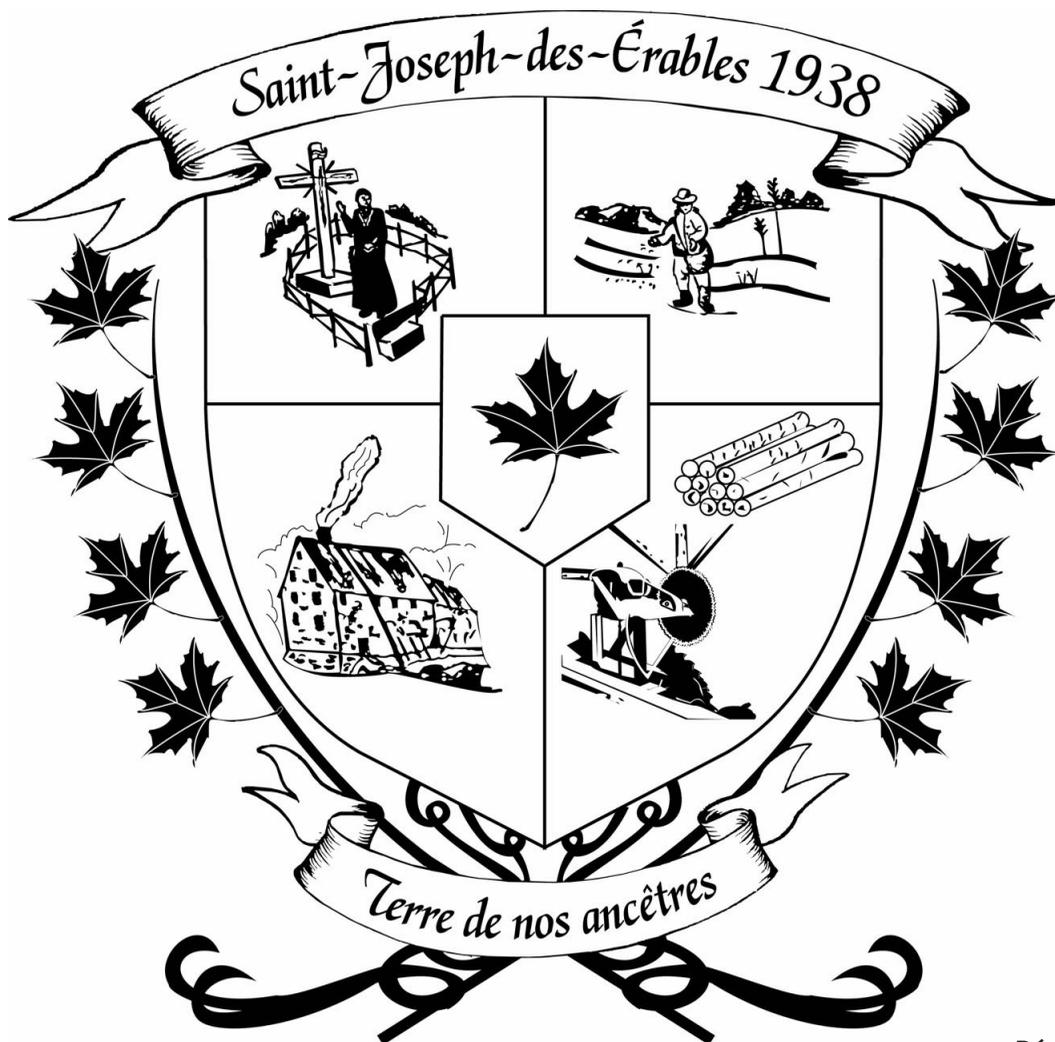


# Bulletin municipal



## *Mot du Maire*

Les 29, 30, 31 août et 1er septembre prochains aura lieu le 32e Festival des Travaillleurs et la dixième édition de la Compétition de tir et d'accélération de camions. Ces événements attirent des dizaines de milliers de visiteurs à Saint-Joseph.

Pour cette occasion et par respect envers les festivaliers, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande la collaboration des agriculteurs et agricultrices concernant l'épandage de lisier et de fumier solide provenant de leur exploitation. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'épandage la semaine précédente et pendant le festival c'est-à-dire du 24 août au 2 septembre inclusivement. Nous vous serons tous reconnaissant de ce respect que vous témoignerez envers ces milliers de festivaliers.

Bien à vous,

*Louis Jacques, maire*

## *Informations générales*

### **Élections municipales**

Le 3 novembre prochain, aura lieu les élections municipales. Des citoyens se posent certaines questions concernant le processus électoral. Nous vous invitons à consulter le site internet suivant : <http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/accueil/> où vous trouverez une multitude de renseignements utiles. Surveillez nos prochains bulletins pour plus d'informations.

## **Rappel échéance de taxes**

Un rappel pour les gens concernés, le troisième versement est le 1er septembre prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte passé dû.

## **Subvention municipale**

Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 27,00 \$ (après la subvention municipale de 30,00 \$), au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2013.

## **Séance du Conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 12 août à 20h00.

## **Travaux sur le pont Cliche**

Le ministère des Transports du Québec avise les usagers que des travaux visant à reconstruire le pont enjambant la rivière Cliche sur le rang des Érables Nord, seront effectués du 13 août au 8 octobre 2013.

Étant donné la situation des lieux, il est impossible de construire un chemin de déviation temporaire. Le pont sera donc fermé le temps des travaux et aucune circulation ne sera possible.